

Problèmes médicaux de la loi de 1886 sur les caisses de retraite *

par Etienne LABEYRIE**

Les lois de 1886 et 1894 sur les caisses de retraites sont le résultat d'une recherche originale mettant en jeu des problèmes physiologiques, démographiques et mathématiques. La Caisse Napoléon III de 1851 avait échoué parce que les tables de mortalité de Deparcieux étaient fausses. Flourens, un physiologiste, avait prévu que la longévité croîtrait jusqu'à 100 ans avec les caisses. Henri Labeyrie, dans ses calculs, dut également tenir compte de l'absence de dotation de la part de l'Etat et de l'Industrie. Toutefois, son système fut assez équilibré pour que, en 1894, il ait été chargé d'établir sur ce modèle la première caisse de retraite obligatoire pour les mineurs.

L'accès à une caisse de retraite pour tous ceux qui le souhaitaient a été un grand projet et une des grandes réalisations de la seconde moitié du XIX^e siècle. La loi de 1886 marque l'existence de la première caisse viable, car économiquement stable, ce qui permit huit ans après, en 1894, de créer la première loi rendant *obligatoire* la retraite pour les mineurs.

C'est le souvenir des travaux de ceux qui ont, par un bouleversement profond des mentalités et avec des risques non négligeables, permis de créer ces caisses, que je voudrais évoquer ici, à la veille du centenaire de cette loi.

La loi Napoléon III (1851) avait permis la création d'une première caisse de retraite qui fournissait alors une rente très intéressante pour ceux qui

* Communication présentée à la séance du 27 avril 1985 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 25, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

y avaient souscrit et très coûteuse pour l'Etat. Elle reposait aussi pour 40 % sur des donations. Aucun de ceux qui y avaient souscrit n'en avait réellement besoin. Dans ces conditions, la souscription à la retraite avait été maintenue confidentielle. Le débat sur les caisses était donc sous-entendu par un risque.

Les différents niveaux de discussion

Au niveau politique, le débat sur les caisses de retraite était très agité. Elles avaient leurs partisans et adversaires dans tous les camps, les artisans étant généralement considérés comme des réformistes ou des humanistes. A chaque conflit politique, la cause était agitée à nouveau, mais sans véritable progression. Signalons le rôle de la « Ligue de la Prévoyance et de Mutualité » constituée de membres de diverses tendances qui essayèrent de faire avancer ce projet. Il fallait donc transférer les préoccupations de prévoyance vers les ouvriers. La prévoyance étant plus naturellement l'apanage des rentiers, la tâche d'intéresser les ouvriers à cette idée fut l'une des plus difficiles à remplir et motiva l'obligation (loi de 1894). Auparavant, les efforts ne furent pas ménagés puisque le Directeur de la Caisse des dépôts avait recours à la publicité par images d'Epinal, au grand scandale de l'administration.

Il fallait changer les mentalités également des journalistes et de l'opinion publique. On ne connaissait à cette époque que la rente, de sorte qu'un système qui tenait, comme nous allons le voir, à la fois de la rente, de l'assurance et de la caution mutuelle, entraînait une forte suspicion chez les journalistes spécialisés. Les taux offerts semblaient impossibles à réaliser ; la suspicion d'escroquerie ne fut pas ménagée.

Enfin, il y avait aussi un certain nombre d'obstacles techniques à franchir : diminuer les frais de gestion des administrations financières, accélérer leur fonctionnement et surtout résoudre le difficile problème de la conversion des rentes qui était la pierre d'achoppement de tous les projets précédents : l'évolution du cours de la rente pouvait compromettre de façon aléatoire la qualité de la retraite ; il fallait donc pouvoir intervenir sur le taux de la rente de façon souple et juste en permanence.

Tous ces problèmes ont, à l'époque, occulté les débats scientifiques sous-jacents qui étaient les véritables problèmes que se posèrent les fondateurs.

Leur principe était en effet celui qui nous dirige actuellement. L'argent qui ne va pas aux sujets qui sont morts prématurément va à ceux qui vivent. Auparavant, la retraite était une rente qui pouvait se léguer par testament. S'il fallait d'abord connaître la mentalité des bénéficiaires, il y avait lieu de se demander aussi si le bien-être créé par la retraite n'allait pas allonger la longévité et donc prévoir cette éventualité. Enfin, il fallait trouver l'argent et on sera surpris de constater que c'est en s'inspirant d'une métaphore physiologique sur la constance du milieu intérieur que le système fut constitué.

La faillite des caisses de Napoléon III était liée au caractère erroné des tables qui avaient servi à calculer l'espérance de vie des cotisants : les fameuses tables de Deparcieux.

Antoine Deparcieux, né en 1703 près d'Uzès, un mathématicien bien connu, spécialiste des roues à aube, avait inauguré en 1746 le sujet de la longévité en publiant son « Essai sur les probabilités de la vie humaine », donnant des espérances de vie par tranche d'âge. Un siècle après, on savait que ces tables sous-estimaient la durée de vie, si bien que les compagnies d'assurance qui les utilisaient étaient certaines de faire des bénéfices.

Si une caisse utilisait ces tables, elle était amenée à créer une situation de rente extrêmement coûteuse pour elle. C'est ce qui s'était passé avec la loi de 1851 qui, pour cette raison, avait été freinée dès le début. Ces tables furent refaites, comme nous allons le voir.

Le problème sous-jacent était de savoir si la longévité humaine avait été faussement appréciée par Deparcieux et les compagnies anglaises ou si les changements des temps et des conditions de travail permettaient de voir augmenter la longévité de toute une partie de la population, comme cela fut admis par la suite.

Le spécialiste de la longévité était Flourens.

Pierre Jean-Marie Flourens, physiologiste né en 1794 à Maureihlian (Hérault), travailla sur la physiologie nerveuse ; il décrivit en particulier le rôle du cervelet. Nous nous intéresserons surtout à son livre : *De la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe*, publié la même année que son cours de physiologie comparée (1854). Ce livre reçut un accueil chaleureux parce qu'il eut rapidement quatre éditions, mais fut surtout goûté des publics mondains, ses collègues jugeant « fantaisiste » le mythe de la jeunesse recommençant à 60 ans.

Il faut néanmoins reconnaître à ce traité le mérite de faire une séparation claire entre différentes moyennes de mortalité, et également de justifier les inquiétudes des financiers sur le déficit croissant des caisses de retraites. Dans ce livre, en effet, il ne prétend pas reculer les limites de la mort, il veut donner des conseils pour prolonger la vie. Pour lui, il existe un terme avancé de la vie, de l'ordre de 100 ans, auquel peu ont accédé jusque-là. Les progrès de la médecine, de l'hygiène, de la physiologie et de la retraite doivent permettre de faire atteindre cette limite à tous. Certains de ses contemporains lui reprochèrent les « banalités hygiénistes » déjà connues des anciens (sois gai et sobre...). Ils espéraient, grâce au progrès de la chimie et de la physique, connaître le déterminisme du vivant et prolonger ainsi la vie bien au-delà.

Flourens distingue quatre termes différents : la durée moyenne, la durée ordinaire, la durée naturelle et la durée anormale.

La durée moyenne est la durée de toute une population.

La durée ordinaire est la durée d'une population choisie et en particulier la durée d'une population en âge de prendre la retraite.

La durée naturelle est celle vers laquelle devrait tendre l'espèce humaine.

Et la durée anormale, tout ce qui la dépasse.

En 1846, en Europe :

- durée moyenne : 36 à 40 ans ;
- durée ordinaire : 75 ans ;
- durée naturelle : 100 ans ;
- durée anormale : 150 ans.

La durée ordinaire dépendant de la profession, vers 1860 (Casper) :

- ecclésiastiques : 42 % atteignent 70 ans ;
- agriculteurs : 40 % ;
- commerçants, ouvriers : 35 % ;
- soldats, commis : 32 % ;
- avocats : 29 % ;
- artistes : 28 % ;
- professeurs : 27 % ;
- médecins : 24 %.

C'est dans la suite de Flourens que Henri Labeyrie établit son système de retraite qui devait rester stable, même si la durée de vie ordinaire des retraités augmentait, comme on le craignait à l'époque.

La tâche était longue et commençait par la mise sur pied de tables de mortalité précises et fiables destinées à remplacer les tables de Deparcieux.

L'autre problème était celui des variations de taux de l'intérêt, avec le risque de constituer, aléatoirement, une charge excessive pour l'Etat ou une retraite insuffisante pour le travailleur, le juste équilibre étant le plus instable à réaliser. Il s'agissait là du problème de la conversion des rentes, problème qui avait été l'objet de son premier travail : *Théorie et pratique de la conversion des rentes*, publié en 1876, ouvrage qui attira sur lui l'attention du Ministère réformateur.

Henri Labeyrie, né le 31 août 1844 à Aire-sur-Adour, fils d'un Directeur juridique du ministère des Finances, fit ses études à Paris, au séminaire de Notre-Dame-des-Champs. Il entre très jeune au ministère des Finances, tout en poursuivant ses études de droit. Ses recherches prennent progressivement une orientation mathématique. Il s'intéresse aux systèmes dynamiques, plus spécialement aux conditions d'équilibre des vastes systèmes interactifs. Pour lui, la masse monétaire représente une énergie caractérisant une sorte de « Milieu intérieur et social », selon le concept de Claude Bernard, permettant à chacun de vivre ; la liberté et l'indépendance de chacun dépendant de la « constance » de ce « milieu intérieur ». Pour lui, les conditions de l'équilibre sont mathématiques et relèvent de la théorie des jeux, introduite à la suite des travaux de Pascal et des Bernouilly et utilisée alors par les compagnies d'assurance. Mais il va plus loin en apportant sa notion d'équilibre « dynamique » du milieu intérieur ; il va l'appliquer à des domaines très divers. Son idée essentielle est la suivante : avec, en particulier, un tirage



Henri Labeyrie est né à Aire-sur-l'Adour en 1844 et est mort à Paris en 1901. Gouverneur du Crédit foncier et premier Président de la Cour des comptes, il était le théoricien des lois de 1886 et surtout de 1894.

d'images d'Epinal qui fut distribué dans tous les bureaux de poste, chargés à cette occasion de percevoir les cotisations.

Les diverses formes d'énergie dont dispose un système sont engagées dans des cycles régulatoires de durée variable. Pour que le système puisse s'équilibrer, il faut qu'à tout instant cette énergie puisse passer d'un cycle à un autre. Il est donc nécessaire de créer ou de préserver des institutions qui permettent d'interconvertir ces énergies d'un cycle de durée donnée dans un autre ayant une autre durée.

Ce principe est illustré dans son ouvrage. L'homme gagne de l'argent au cours de son travail et le dépensera progressivement au cours de sa retraite. C'est un cycle long. L'Etat ou les collectivités ont des dépenses rapides, parfois inattendues, qui sont ensuite rentabilisées progressivement ; l'argent participe aux emprunts commerciaux à une rotation plus rapide. Bloquer à moyen terme une somme d'argent qui est affectée à une utilisation à court terme est coûteux pour tout le monde. Il est possible de trouver une optimisation des conditions d'emprunts en jouant non seulement sur la variété des taux, mais aussi sur celle des termes. En matière de gestion, c'est la rapidité des opérations qui permet leur diversification et qui contribue ainsi à la stabilité du système. Il eut la possibilité d'appliquer ces principes dans diverses occasions, mais en particulier lorsqu'une vaste campagne de retraite des dépôts dans les caisses d'épargne menaçait, en 1893, d'effondrer complètement le crédit de la Caisse des dépôts et consignations. Son livre ayant attiré l'attention de Léon Say, il commença une carrière de Trésorier-Payeur où il fut chargé en particulier d'appliquer ses théories à la conversion du 5 % qui coûtait alors fort cher en remboursement. Il participa alors à la mise au point de la loi de 1886. Cette loi avait pour but de promouvoir les caisses de retraites par cotisation volontaire. Créées depuis 30 ans, ces caisses n'avaient reçu qu'une faible quantité de cotisations ouvrières mais, d'autre part, elle était devenue une rente particulièrement lucrative pour les citoyens fortunés et coûteuse pour l'Etat. Nommé Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1888, il entreprend aussitôt de promouvoir les dépôts à la Caisse des retraites. Contre les habitudes et les préjugés de son époque, il sera le premier à faire pour cela de la publicité.

L'abandon de la table de mortalité de Deparcieux et la publication de tables simples donnant les taux de retraites furent bien accueillis, sinon pleinement compris du public. Par contre, un certain nombre de journalistes critiquèrent l'opération. Ils étaient, en effet, choqués que, lors de la mort du retraité et de son conjoint, le capital acquis soit redistribué dans la Caisse et ne puisse faire l'objet d'une légation totale par testament. C'était là la justification des dispositions essentielles du projet, dispositions qui permettaient de verser des sommes élevées aux survivants. On critiqua donc autant la valeur élevée de ces sommes que l'on jugeait irréaliste. En dépit de ces critiques, la loi votée fut un succès et le nombre des dépôts augmenta de façon importante et aboutit à la loi de 1894, rendant ce type de retraite obligatoire dans les mines.

En 1895, Henri Labeyrie est nommé Gouverneur du Crédit foncier. Il continue de s'occuper des Caisses de prévoyance, devenant du même coup l'homme qui trouve de l'argent. Il est ainsi chargé d'organiser le financement de l'Exposition universelle de 1900. Nommé Premier Président de la Cour des comptes de 1898, il mourut en 1901, à 57 ans, épuisé par son travail.

Cette histoire nous rappelle qu'il existe et qu'il a existé toujours dans ces structures dites macro-économiques des problèmes de dynamique globale qui interagissent avec les préoccupations médico-sociales des individus. Ce problème des relations entre le local et le global n'est toujours pas résolu mathématiquement. La situation actuelle des caisses de retraites est là pour nous le rappeler. La métaphore physiologique utilisée il y a un siècle avait conduit à diversifier la durée des mécanismes régulateurs. Peut-être y a-t-il là une idée qui mérite quelques réflexions ?

.....
SUMMARY

The social welfare laws of 1886 and 1894 instituting the superannuation funds originates from researches in demography, physiology and mathematics. Deparcieux's mortality tables had to be reascertained. The theory of longevity of Flourens predicted that welfare would extend life to a duration of 100 years. In order to set up this system Henri Labeyrie had no dotation neither from the state nor from industry. It was sufficiently well equilibrated so that in 1894 in a situation of acute social crisis, he was responsible for the organization of the compulsory superannuation system for miners.

